



DIPLÔME D'ÉTAT D'INFIRMIER PUÉRICULTEUR

NIVEAU 6 – DURÉE DE 1 AN – GRATUIT POUR L'ÉTUDIANT
PAR LA VOIE DE L'APPRENTISSAGE

Code RNCP38529, selon l'arrêté relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'infirmier puériculteur, paru au Journal Officiel le 20/03/2014

MÉTIER

Les puériculteurs sont des infirmiers spécialisés dans les soins et l'accompagnement de bébés et d'enfants de la naissance jusqu'à l'âge de 15 ans. Ils jouent un rôle de coordinateur entre les familles et l'enfant afin de pouvoir les accompagner et conseiller au mieux. L'infirmier puériculteur organise et coordonne les activités de soins des nourrissons et enfants dont il a la charge.

OBJECTIF

La formation permet à l'apprenti de devenir un spécialiste de l'enfance et de l'adolescence, de mobiliser son expertise pour poser des diagnostics de santé et de développement de l'enfant et mettre en œuvre un projet de soins avec l'enfant et sa famille.

PRÉ-REQUIS

- Être âgé de moins de 30 ans ou disposer d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé sans condition d'âge ou répondre aux conditions fixées par les articles [L6222-2](#) et [D6222-1](#) du code du travail
- Être admis au sein d'une École Puériculture partenaire
- Avoir trouvé un employeur

Conformément à l'[article L3111-4](#) du code de la santé publique, tout élève ou étudiant d'un établissement préparant à l'exercice des professions médicales et des autres professions de santé, qui est soumis à l'obligation d'effectuer une part de ses études dans un établissement ou organisme public ou privé de prévention ou de soins, doit être immunisé contre les maladies mentionnées à l'alinéa premier du présent article (l'hépatite B, la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite).

LIEUX D'EXERCICE POSSIBLE

- Etablissement de santé.
- Maternité.
- Service de néonatalogie.
- Structure d'accueil petite enfance : crèche, pouponnière, halte-garderie.
- Centre de protection maternelle et infantile (PMI).
- École maternelle.
- Organisation humanitaire.

PUBLIC

L'accès à ce diplôme par la voie de l'apprentissage vise les personnes de moins de 30 ans titulaires du diplôme d'état d'infirmier et/ou de sage-femme ou en dernière année d'étude conduisant à l'obtention de l'un de ces diplômes.

APTITUDES

Devenir puériculteur demande des qualités relationnelles indispensables à l'élaboration d'une relation de confiance entre l'enfant et sa famille. La patience, le sens des responsabilités, l'observation, l'esprit d'équipe et l'écoute font également partie des aptitudes nécessaires pour devenir puériculteur.

DATES CLÉS

- Candidature à déposer à l'école de puériculture.
- Signature des contrats : jusqu'à 3 mois avant ou après le début de la formation.
- Rentrée scolaire : variable en fonction des écoles de puériculture partenaires.

TARIF

La formation est gratuite pour l'apprenti.

ACCESSIBILITÉ

La formation est accessible aux personnes bénéficiant d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé sous réserve de la validation de l'aptitude médicale.

- Personne référente handicap :
referent.handicap@santest.fr

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

L'apprenti va alterner la théorie et la pratique lui permettant une immersion professionnelle.

Les différents intervenants pédagogiques vont varier leurs méthodes d'enseignement théorique : cours magistraux, travaux de groupe, travaux dirigés et travaux pratiques.

CONTENU DE LA FORMATION

La formation répond à un [référentiel national en vigueur](#). Elle est composée de différentes matières :

- Introduction à la formation
- Politique de santé
- Organisation administrative sanitaire et sociale
- Droit
- Formation à l'éducation et à la relation
- La profession
- Sociologie
- L'enfant : psychologie
- La pathologie : période anténatale, période néonatale et d'un mois à l'adolescence
- Diététique
- Psychologie et psychosociologie
- Psychopédagogie
- Formation à la gestion et à l'organisation

PASSERELLES D'ACCÈS

Il n'existe pas de passerelles d'accès à ce diplôme. Pour obtenir le diplôme d'état d'infirmier puériculteur, il est nécessaire d'obtenir le diplôme d'état d'infirmier pour postuler au concours d'entrée en formation ou le diplôme de sage-femme.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Conformément au référentiel national en vigueur, le diplôme d'État d'infirmier puériculteur est délivré aux élèves ayant obtenu à l'évaluation des connaissances et des capacités professionnelles :

- Une note moyenne globale égale ou supérieure à 15 points sur 30 au contrôle des connaissances
- Une note égale ou supérieure à 15 points sur 30 à chacune des trois épreuves de synthèse
- Une note moyenne égale ou supérieure à 5 points sur 10 pour chacune des quatre capacités évaluées en stage

VOIES D'ACCÈS AU DIPLÔME

Le diplôme d'État d'infirmier puériculteur est disponible par la voie de :

- L'apprentissage.
- La formation initiale.
- La formation continue.
- La professionnalisation.
- La candidature individuelle.

POURSUITES D'ÉTUDES

SPECIALISATION :

- Diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire.
- Diplôme d'Etat d'Infirmier Anesthésiste.
- Cadre de santé.
- Etude de kinésithérapeute.

COMPÉTENCES A ACQUÉRIR

Les compétences à acquérir répondent à un [référentiel national en vigueur](#) :

1. Identifier les besoins d'un enfant ou d'un groupe d'enfant (recueil d'informations, observation, analyse, discernement du besoin).
2. Répondre à ces besoins (inventaire des ressources, élaboration des différents types de réponse, choix de la réponse, mise en place d'action, évaluation et éventuel réajustement) en agissant en priorité dans les milieux où les besoins et les facteurs de risque sont les plus importants.
3. Promouvoir une politique de progrès en matière de santé de l'enfant par des actions de prévention, d'éducation, de recherche auprès : de parents, d'enfants, d'autres élèves en formation, et de professionnels concernés par l'enfant.
4. Participer à l'administration d'un service ou d'une institution d'enfants (former, animer, organiser, gérer) en se situant dans une équipe pluridisciplinaire et en liaison avec les différents intervenants auprès de l'enfant et de sa famille pour une action concertée.

SALAIRE

	16-17 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et plus
1 ^{ère} année d'exécution du contrat	27%	43%	53%	100%
2 ^{ème} année d'exécution du contrat	39%	51%	61%	100%
3 ^{ème} année d'exécution du contrat	55%	67%	78%	100%

Pourcentage du SMIC sur la base de 35h/semaine. Sous réserve de dispositions conventionnelles plus favorables.

CONTACT



Adresse : 4, rue Monseigneur
Thouvenin – 54000 Nancy

Tel : 03 83 41 62 70

Mail : contact@santestcfa.fr

Je suis intéressé :
<https://forms.gle/tbwyLHgnD58sPKDS6>

Web : santestcfa.fr

DURÉE

La durée de la formation est de 1 an soit un total de 1 500 heures :

- 650h d'enseignement théorique et pratique
- 710h d'enseignement clinique
- 140h de travaux dirigés et d'évaluation

Pendant les périodes de stage, l'apprenti est à plein temps, à savoir 35h/semaine.

Toutes les périodes où l'apprenti n'est pas en stage ou en enseignement seront à passer chez son employeur.

ÉQUIVALENCES DU DIPLÔME

Il n'existe pas d'équivalence à ce diplôme.

NOS ÉCOLE DE PUÉRICULTURE PARTENAIRES

[Lien vers le listing](#)